



# Rapport

# d'Orientations Budgétaires

# 2025



## PREAMBULE

Dans les deux mois précédant le vote du budget, le Conseil Communautaire débat des orientations budgétaires. Ce débat prévu à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales s'organise comme suit :

*« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur (...) la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal (...).*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »*

On rappelle que la loi NOTRe précise que :

- Le rapport doit présenter les dépenses induites par la gestion des ressources humaines ;
- Les orientations doivent désormais faire l'objet d'une communication et d'une publication ;
- La présentation de ce rapport doit donner lieu à débat et à une délibération spécifique prenant acte de la tenue de ce débat.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques de janvier 2018 dispose : *« A l'occasion du DOB, chaque collectivité présente ses objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin annuel de financement annuel (...) »*

Préalable, essentiel et obligatoire au vote du budget primitif, le rapport sur les orientations permet ainsi :

- D'exposer la situation économique et financière telle qu'elle résulte principalement de la loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2019 à 2024 et de la Loi de Finances pour 2024 ;
- De donner les grandes esquisses concernant l'évolution des principaux postes budgétaires ;
- De présenter les grandes orientations stratégiques de la Communauté de communes.

Ce présent rapport sera publié sur le site internet de la Communauté de communes conformément aux textes désormais en vigueur.

# PARTIE 1 – LES ELEMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE POUR L'ANNEE 2025

## A. Le contexte macro-économique

### I. Au niveau international, la sortie de l'inflation impacte négativement la croissance

Depuis 2022, l'actualité économique a été marquée par le niveau élevé de l'inflation, notamment en matière d'énergie. Toutefois, ce cycle inflationniste décélérerait au niveau mondial avec des prévisions de 5,9 % en 2024 et 4,5 % en 2025, à la suite de valeurs observées de 8,7 % en 2022 et 6,7 % en 2023. Il convient de noter que cette dynamique de désinflation mondiale s'essoufferait avec une persistance d'inflation plus élevée que la moyenne pour les prix des services, tempérée, pour partie, par une désinflation plus forte pour le prix des biens.

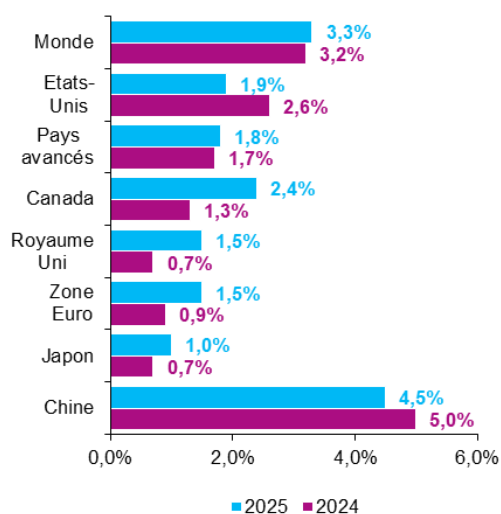
Parallèlement, les banques centrales ont stabilisé leurs taux directeurs pour une croissance mondiale en légère augmentation de 2022 à 2023. A l'exception des Etats-Unis et de la Chine, une hausse de la croissance serait à prévoir pour 2025.

En Chine, la reprise de la consommation intérieure (constatée sur le premier trimestre 2024) a provoqué une hausse de la croissance estimée à +5 % sur l'intégralité de l'année 2024. Toutefois, une part de cette croissance serait ponctuelle étant liée aux exportations qui ont tardé à s'ajuster à la hausse de la demande mondiale enregistrée en 2023. Ainsi, la croissance enregistrerait une décélération en 2025, estimée à 4,5 %.

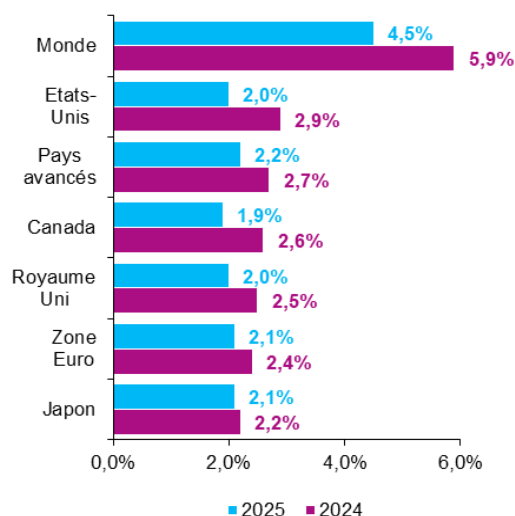
Concernant les Etats-Unis, la croissance de 2,6 % en 2024 est revue à la baisse au regard des constatations du premier trimestre. Un ralentissement à 1,9 % est projeté pour 2025 à mesure que les tensions sur le marché du travail s'atténuent et que la consommation se modère, sur fond de politique budgétaire progressivement restrictive. Toutefois, le contexte politique actuel pourrait bousculer les présentes prévisions.

Dans la zone euro, une modeste reprise de 0,9 % est attendue pour 2024. La croissance devrait atteindre 1,5 % en 2025. Cette projection repose sur une croissance de la consommation au regard de l'augmentation des salaires réels et de la hausse des investissements, en corollaire de conditions de financement plus favorables.

Evolution de la croissance mondiale



Evolution de l'inflation



## II. Au niveau national, une croissance toujours atone

### Une croissance ralentie en 2023

En 2023, la croissance du PIB s'est établie à +0,9 % en euros constants (+2,6% en 2022), ce qui reste limitée au regard de la moyenne antérieure (+1,3 % / an entre 2000 et 2019).

En euros courants (avec prise en compte des effets de l'inflation), le PIB a progressé en 2022 de 6,3 % (5,9 % en 2021).

### Une croissance qui devrait rester atone en 2024 avant une amorce de reprise en 2025

Le gouvernement a construit le budget 2024 avec une croissance de 1,4 % pour 2024 et 1,7 % pour 2025. Celle-ci a été revue à la baisse dans le cadre du Pacte de Stabilité présenté à la Commission Européenne en avril 2024.

Cette prévision pour 2024 devrait être maintenue dans le cadre du PLF 2025, mais le gouvernement n'a pas encore communiqué ses prévisions pour les exercices 2025 à 2027.

Pour 2024, les prévisions établies sur le premier semestre se situaient autour de +0,7 % / +0,8 %. La Banque de France a relevé sa prévision de croissance à +1,1 %. Pour 2025, la croissance devrait être un peu plus forte, soutenue par la reprise de l'investissement dans un contexte de détente des taux d'intérêt.

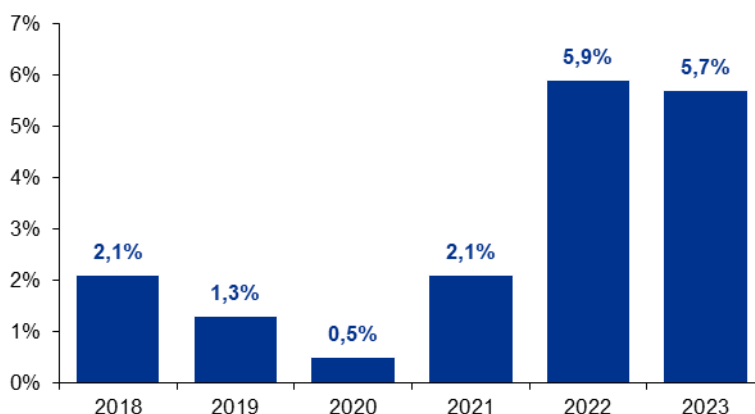
PIB en volume	2024	2025
Pacte de stabilité (avril 2024)	+1,00%	+1,40%
LPFP 2023-2027 (nov 2023)	+1,40%	+1,70%
Banque de France (Sept 2024)	+1,10%	+1,20%
OCDE (mai 2024)	+0,70%	+1,30%
Com. Européenne (mai 2024)	+0,70%	+1,30%
OFCE (avril 2024)	+0,70%	+1,40%

### Une inflation toujours élevée en 2023

Dans la continuité de l'inflation annuelle de 5,9 % (IPCH) en 2022, celle de l'année 2023 s'est établie à 5,7 %.

Cette dernière a été principalement portée par les prix de l'alimentation, malgré le fort ralentissement constaté sur les prix de l'énergie.

Evolution de l'IPCH annuel de 2018 à 2023



## Après une année 2024 de transition, l'inflation devrait se normaliser à compter de 2025

Toutes les prévisions convergent pour une inflation qui devrait s'établir en moyenne à 2,5 % sur l'année 2024, avec un reflux de l'inflation des produits alimentaires et de l'énergie.

À compter de 2025, l'inflation retrouverait son rythme de croisière, avec des hausses annuelles de l'ordre de +1,8 %/an à +2 %/an.

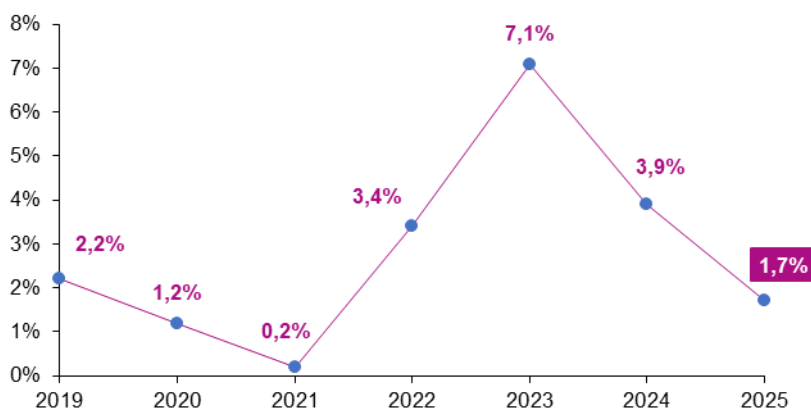
Inflation	2024	2025
Pacte de stabilité (avril 2024)	+2,50%	+1,70%
LPFP 2023-2027 (nov 2023)	+2,50%	+2,00%
Banque de France (Sept 2024)	+2,50%	+1,50%
OCDE (mai 2024)	+2,50%	+2,00%
Com. Européenne (mai 2024)	+2,30%	+2,00%
OFCE (avril 2024)	+2,40%	+1,80%

## Une croissance des bases en baisse en lien avec le recul de l'inflation

Les valeurs locatives servant d'assiette aux impôts locaux sont indexées annuellement pour tenir compte de l'inflation :

- Pour les locaux professionnels et commerciaux, l'indexation s'appuie sur l'évolution des loyers ;
- Pour les autres locaux, dont les logements, l'indexation forfaitaire correspond, depuis 2018, à la variation sur un an, au mois de novembre, de l'indice des prix à la consommation harmonisée (ICPH).

### Revalorisation des bases des valeurs locatives



Source : Banque des Territoires

En l'absence de mesures spécifiques pour plafonner la revalorisation forfaitaire des bases des valeurs locatives, celle-ci devrait s'établir à 2,1 % en 2025, contre 3,9 % en 2024. Cette baisse est la conséquence du reflux de l'inflation constatée sur l'année.

### III. Une baisse des taux d'intérêt moins rapide et forte

Après dix hausses successives depuis juillet 2022, pour lutter contre la crise inflationniste, la Banque Centrale Européenne a amorcé un changement de politique monétaire en réduisant une première fois ses trois taux directeurs de 25 points de base au mois de juin, puis à nouveau début septembre dans les mêmes proportions.

Attendue par le monde économique et financier, cette baisse en deux temps doit permettre de soutenir l'économie de la zone Euro en relançant la croissance, en proie à une sévère atonie depuis la crise sanitaire. En parallèle, l'inflation suit une décrue plus lente que prévue et devrait rester supérieure à l'objectif fixé sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025 à minima. Les prévisions ont été revues à la hausse à 2,2 % pour 2025, contre 2,0 % estimés en mars 2024. Les pressions sur les prix intérieurs qui restent élevées ainsi que la croissance des salaires invitent à la prudence.

Les réactions des marchés ont été discrètes, car les décisions de la BCE avaient été largement anticipées. Les taux court terme Euribor devraient rester autour des 3,0 % jusqu'à fin 2024. Ils devraient se stabiliser autour de 2,5 % en 2025.

## B. Contexte budgétaire : une trajectoire de redressement pour les comptes publics nationaux actée sans précision du mécanisme coercitif afférent

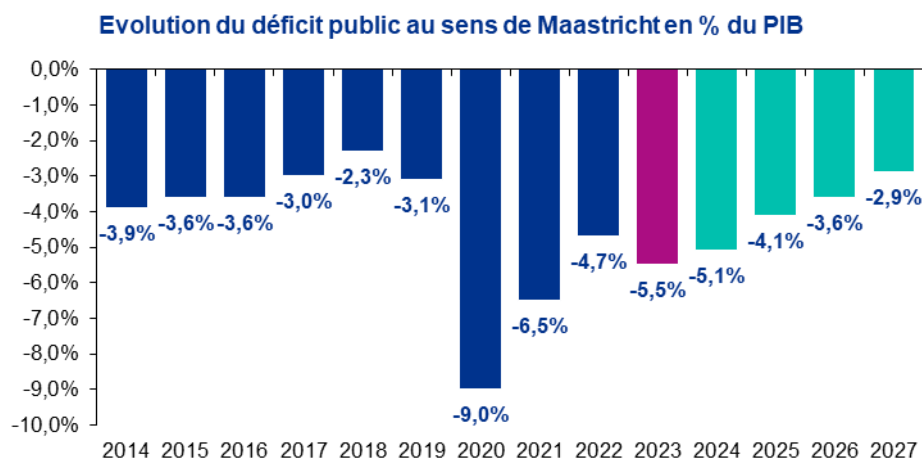
### I. Fin 2023, les comptes publics présentent toujours un déficit et un endettement élevés

#### Le déficit public augmente en 2023 et représente 5,5 % du PIB

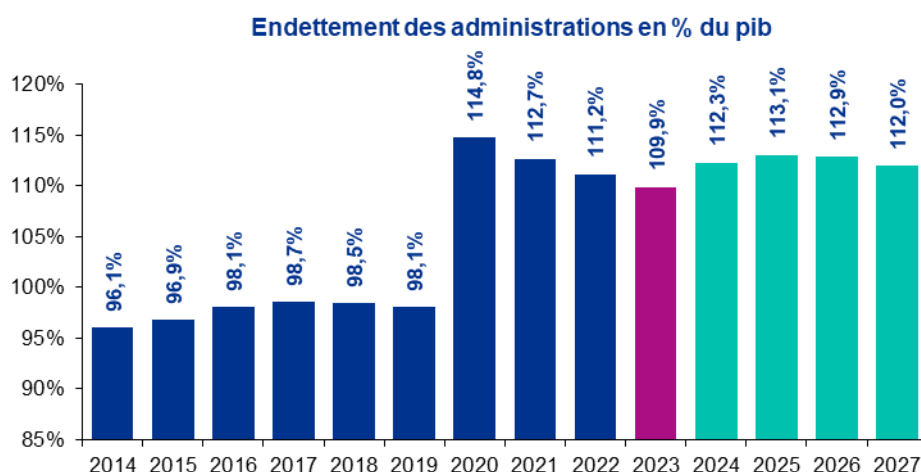
En 2020, la France a connu un déficit public record représentant 9% du PIB. Jusqu'en 2022, celui-ci s'est réduit, mais restait toutefois élevé avec 4,7% du PIB en 2022. Il a augmenté, en 2023, pour atteindre 5,5% du PIB.

#### Une trajectoire qui prévoyait un retour aux 3 % de déficit en 2027

En avril 2024, dans le cadre du Programme de Stabilité 2024-2027 présenté par la France à la Commission Européenne, la France a bien proposé une trajectoire de redressement progressif de ses comptes publics tout en révisant à la hausse le déficit de l'année 2024 (-4,4 % voté dans la loi de finances 2024 contre -5,1 % révisés au mois d'avril).



## L'endettement atteint 3 100 Md€ fin 2023



En 2023, l'endettement national a augmenté de 148 Md€ pour atteindre 3 100 Md€ en fin d'année. Cette augmentation est portée par les administrations centrales. Concernant les administrations publiques locales, l'endettement augmente de 6 Md€, mais leur poids dans l'endettement public reste limité. Sur l'endettement, la trajectoire prévoyait plutôt une stabilisation bien au-dessus du seuil de 60 %.

## II. Une loi de programmation caduque

Le tableau ci-dessous décline la trajectoire de réduction du déficit public par sous-secteur d'administration publique. Le budget de l'État devait supporter l'effort le plus important en passant d'un déficit de -5,6 % à 4,3 % (en % du PIB).

Cette trajectoire reposait également sur des excédents de financement sur le budget de la Sécurité Sociale et, à moyen terme, sur celui des Administrations Publiques Locales (APUL).

PIB en volume	2023	2024	2025	2026	2027
Adm. Publiques Centrales	-5,60%	-4,90%	-4,50%	-4,40%	-4,30%
APUL	-0,40%	-0,40%	-0,20%	-0,10%	+0,40%
Sécurité Sociale	+0,50%	+0,20%	-0,60%	-0,70%	+0,10%
Ensemble	-5,50%	-5,10%	-4,10%	-3,60%	-2,90%

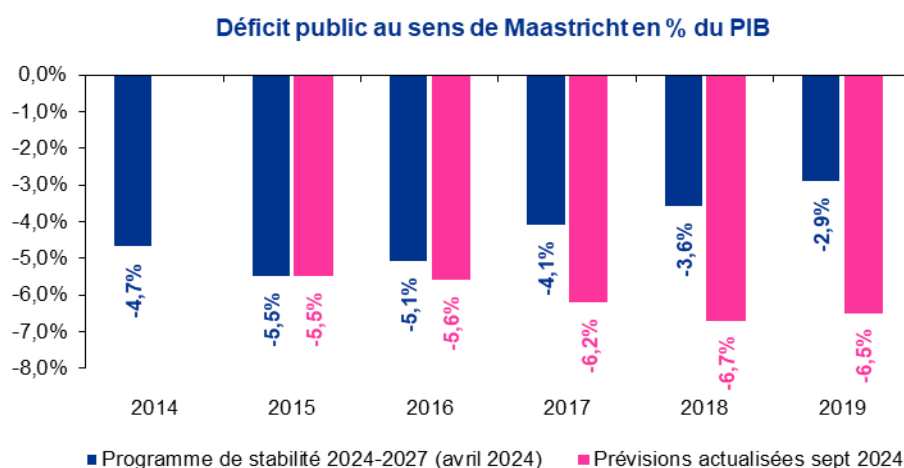
Pour mémoire, la trajectoire votée dans le cadre de la Loi de Programmation des finances Publiques 2023-2027 comprenait un objectif de baisse des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales de 0,5% / an sans que cet objectif ne soit relié aux facteurs exogènes d'augmentation des dépenses des collectivités locales (dégel et revalorisation du point d'indice, inflation, etc.).

## La France placée en procédure de déficit excessif

En juillet 2024, la Commission Européenne a placé la France en procédure déficit excessif (avec 6 autres Pays), en raison du non-respect des critères du Pacte de Stabilité. Si cette procédure peut exposer à des sanctions financières (plafonnées à 0,1 % du PIB/an, soit 2,8 Md€), elles entraînaient l'obligation de présenter, avant le 20 septembre, un plan budgétaire et structurel national à moyen terme, présentant une trajectoire et des mesures de redressement des comptes publics. Le nouveau gouvernement a demandé un délai pour transmettre ce document, délai qui lui a été accordé jusqu'à la fin octobre.

Une note du Trésor, communiquée aux parlementaires le 2 septembre dernier, fait état d'une nette aggravation du déficit public dès 2024, avec des risques de dégradations complémentaires sans mesure corrective.

De moindres rentrées fiscales associées à une évolution plus rapide des dépenses expliqueraient cet écart : dans ce contexte, les collectivités locales pourraient être plus fortement exposées à la mise en place d'un mécanisme de contribution au redressement des comptes publics.



## C. Principales mesures du projet de loi de finances

**NB : les éléments présentent les axes majeurs du texte initial du PLF 2025, tel que présenté par le Gouvernement. Le texte en question est susceptible de subir de nombreuses modifications d'ici la fin du calendrier institutionnel et le vote de la Loi de Finance 2025.**

### I. Les principales dispositions du PLF 2025

#### Fixation de la DGF (art. 29)

La Dotation Globale de Fonctionnement est fixée à 27,245 Mds€ pour 2025 contre 27,245 Mds€ en 2024.

La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), des communes, EPCI, départements et régions, ainsi que les Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDTP), font l'objet d'une minoration, comme les variables d'ajustements.

Cette minoration sera répartie entre les collectivités au prorata des recettes réelles de fonctionnement des bénéficiaires de ces dotations.

en millions d'euros	LF 2024	PLF 2025	Evo. En %
Dotation Globale de Fonctionnement	27 245	27 245	0,00%
FCTVA	7 104	6 846	-3,63%
DCRTP communes	240	188	-21,67%
DCRTP EPCI	890	741	-16,74%
DCRTP Départements	1 243	1 204	-3,14%
DCRTP Régions	467	278	-40,47%
FDTP	272	214	-21,32%
Compensation éxo. Fiscalité locale	664	711	7,08%



## Répartition de la DGF (art. 61)

**Majoration des dotations de péréquations communales** : +290 M€ ; dont +140 M€ pour la DSU et +150 M€ pour la DSR. La hausse de la DSR sera affectée à au moins 60 % à la fraction péréquation, afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre ;

## Diminution du taux de remboursement FCTVA et exclusion des dépenses de fonctionnement (art. 30)

Le taux de remboursement du FCTVA est de 16,404 % de la dépense en euros TTC.

L'article 30 apporte 2 modifications d'ampleurs sur le FCTVA, à compter des attributions de FCTVA versées au 01/01/2025 :

- Recentrage du FCTVA sur les dépenses d'investissement : les dépenses de fonctionnement ne sont plus éligibles au FCTVA ;
- Le taux du FCTVA est diminué de 10 % : il passe dès 2025 à 14,85 % de la dépenses TTC, pour les attributions de FCTVA dès le 1er janvier 2025 (donc pour les dépenses éligibles de 2023 pour les communes qui sont, pour le plus grand nombre, en décalage de 2 années.

Il y a donc un bouleversement des plans de financement des communes, qui sont en décalage de 1 ou 2 années entre la dépense éligible et l'attribution du FCTVA.

## Création d'un fonds de réserve au profit des collectivités locales (art. 65)

Dans sa forme initiale, l'article 64 du PLF 2025 prévoit de faire contribuer à hauteur de 3 milliards d'euros environ 450 collectivités par des reprises sur douzièmes de fiscalité. Les collectivités contributrices seraient des communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, départements et régions dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion de leur budget principal au titre de l'année 2023 sont supérieures à 40 millions d'euros. Ces 450 collectivités, représentant approximativement les 2/3 de l'investissement public local, devraient donc contribuer pour toutes les autres collectivités.

Afin de ne pas pénaliser certaines collectivités plus fragiles, des exemptions de contribution sont prévues dans le texte.

Ainsi, la somme prélevée en 2025 aura vocation à alimenter un fonds de réserve, qui lui-même abondera plusieurs fonds de péréquation : le FPIC, le fonds départemental de répartition des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), et le fonds de solidarité régionale.

La somme prélevée alimentera ces différents fonds, à hauteur d'un tiers par an sur les trois années suivantes, en fonction d'une clé de répartition que le Comité des finances locales devra déterminer.

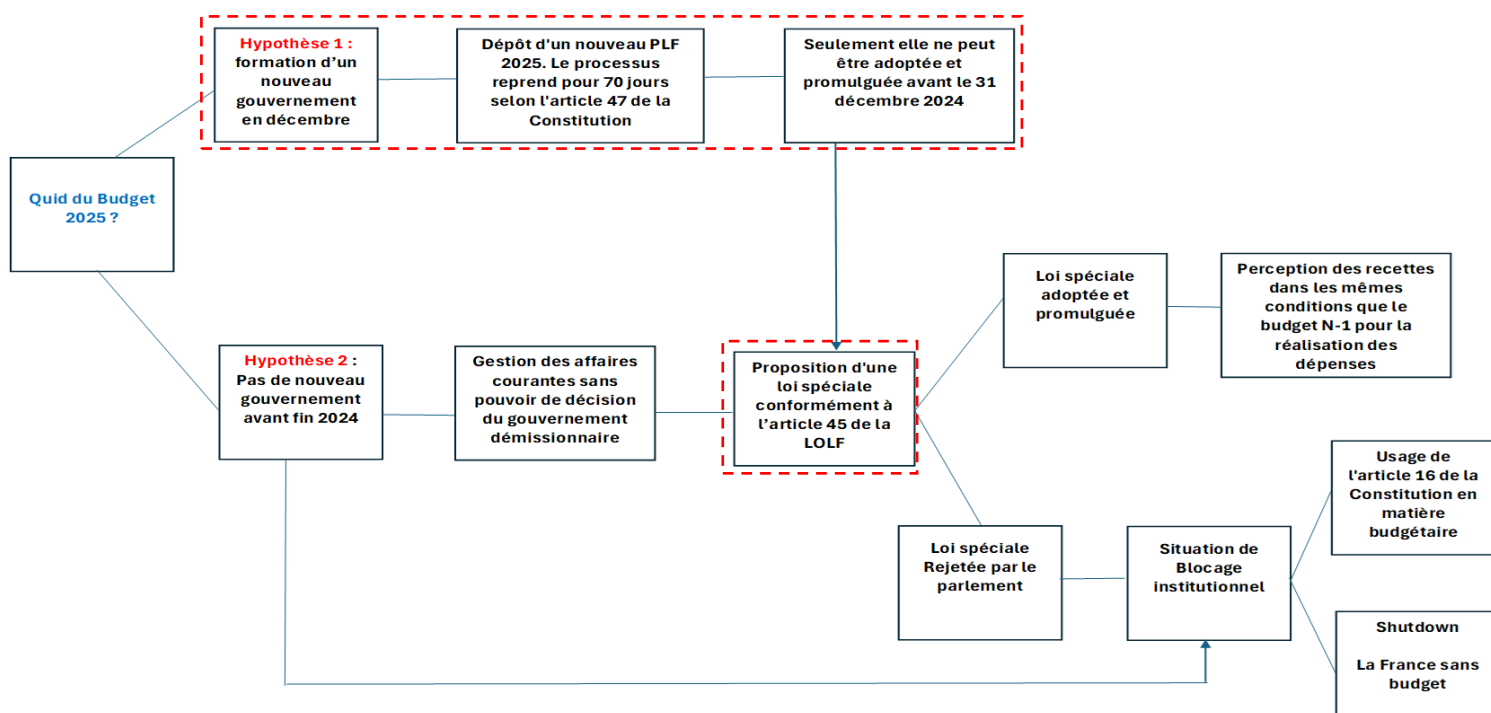
## Le soutien à l'investissement local

Les dotations de soutien à l'investissement local seraient reconduites à leur niveau de 2024 pour 2025. Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards € dans la Loi de Finances 2024.

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €
- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) : 212 millions €

en millions d'euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	PLF 2025
DETR	816	901	888	1046	1046	1046	1046
DSIL	435	527	626	907	570	570	570
DPV	120	124	129	150	150	150	150
<b>TOTAL</b>	<b>1371</b>	<b>1552</b>	<b>1643</b>	<b>2103</b>	<b>1766</b>	<b>1766</b>	<b>1766</b>

## II. Un PLF caduc à la suite de l'adoption de la motion de censure



L'adoption d'une motion de censure le mercredi 4 décembre 2024 a mis fin aux débats relatifs au projet de loi de finances pour 2025 déposé le 10 octobre 2024 à l'Assemblée nationale. Cela signifie que les mesures prévues par ce projet de loi de finances pour faire participer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques, tout comme les possibilités ouvertes lors de la discussion parlementaire de disposer de nouvelles ressources fiscales, n'entreront pas en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Le contenu de la Loi spéciale (article 45 de la LOLF)

Cette situation, bien qu'exceptionnelle, est néanmoins régie par le droit public financier. Afin d'assurer la continuité de la vie de la Nation, l'article 45 de la loi organique no 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) prévoit, dans ces circonstances, la possibilité pour le Parlement d'adopter une loi spéciale autorisant le Gouvernement à percevoir les impôts existants. Cette autorisation emporte la reconduction des prélèvements sur recettes au profit de l'Union européenne et des collectivités territoriales, afin d'assurer la continuité de leur fonctionnement.

C'est à ce titre que le projet de loi spéciale a été présenté en Conseil des ministres ce 11 décembre et est en cours de discussion au Parlement.

Ce cadre financier autorise également le Gouvernement à disposer des crédits correspondant aux « services votés » au sens de l'article 47 de la Constitution : « les services votés représentent le minimum de crédits que le Gouvernement juge indispensable pour poursuivre l'exécution des services publics dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par le Parlement. Ils ne peuvent excéder le montant des crédits ouverts par la dernière loi de finances de l'année. »

L'application de l'article 45 de la LOLF permettra donc, jusqu'à la promulgation d'une loi de finances, à la fois la perception des impôts locaux dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le versement aux collectivités locales des concours financiers de l'Etat relevant du domaine des « services votés » et des prélèvements sur recettes de l'Etat (PSR).

Dans ce cadre, les collectivités percevront donc la DGF dans les conditions votées au sein de la Loi de Finances pour 2024. Elles percevront aussi les impositions directes locales, la TVA en compensation des réformes fiscales ainsi que le FCTVA.

En revanche, l'attribution et le calendrier de mise à disposition des dotations de soutien à l'investissement local (DETR, DPV, DSIL, DSID, Fonds vert, FNADT) seront en revanche nécessairement impactés par l'absence de vote de la LFI.

# PARTIE 2 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET LES HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DU BUDGET 2025

Les trois priorités de l'action communautaire définies pour le mandat sont :

1. La remise en ordre de la collectivité par :
  - finaliser le transfert le patrimoine immobilier
  - la maîtrise des dépenses de fonctionnement à la suite de la restructuration des services et aux mutualisations faites avec la Ville de Salbris.
  - la préparation à l'intégration de nouvelles compétences (eau, assainissement).
2. Le déploiement de la stratégie et d'outils de développement économique pour le territoire ;
3. La maîtrise de la pression fiscale.

Dans ce contexte, le budget 2025 de la Communauté de commune sera élaboré sur la base d'hypothèses de recettes revalorisées et poursuivra son objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte fortement inflationniste (inflation et revalorisation du point d'indice)

## A. Le contexte local

La construction rigoureuse du budget 2025 et la recherche permanente de subventions ont permis de préserver et de reconstituer les capacités financières de la CCSR tout en poursuivant la réhabilitation des équipements afin d'offrir aux usagers un cadre plus qualitatif. La CCSR a ainsi finalisé le projet de construction du nouveau centre de loisirs de Theillay, et a engagé des travaux de réhabilitation sur celui de Selles Saint Denis- la Ferté Imbault.

La CCSR a procédé à la désimperméabilisation de la cour du Multi accueil.

La CCSR a aussi enregistré plusieurs projets de cession de foncier sur ses zones comme la cession du Technoparc. Elle est aussi sous promesse avec des investisseurs pour un projet de création de campus au niveau du vélodrome et avec un investisseur pour développer un projet d'usine d'hydrogène vert. Enfin le dynamisme des entreprises actuellement implantées a permis d'enregistrer des recettes supplémentaires à concurrence de 950 000 €.

La CCSR a contribué aussi avec la Ville de Salbris à l'implantation d'un centre de santé porté par le GIP pro santé.

La CCSR a initié les études de transfert des compétences eau et assainissement.

Enfin la CCSR a finalisé ses travaux sur le PLUI en vue d'une approbation au printemps 2025 ce qui permettra aux communes et à la CCSR d'engager des projets de développement tant économique qu'en offre de logements.

## Le périmètre de la Communauté de communes

Le périmètre de la communauté de communes à 7 communes a été acté par arrêté préfectoral dans le cadre de la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. La carte de l'Intercommunalité n'a pas évolué au 1er janvier 2021. La CCSR a, par délibération, acté la prise de compétence santé pour laquelle un arrêté préfectoral a été pris le 23 décembre 2022 pour une modification des statuts à compter du 01/01/2023.

## Les compétences de la Communauté de communes

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace (SCOT, PLUi, Réserves foncières),
- Développement économique,
- Actions en faveur du tourisme,
- Aménagement, entretien et gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage,
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Politique du logement et du cadre de vie (PLh, OPAH),
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- Action sociale d'intérêt communautaire : petite enfance, enfance, jeunesse,
- Création et gestion de Maison de Services au public,
- Politique de la ville.

Autres compétences :

- Eau (étude intégration compétence eau, étude SDAEP),
- Assainissement (Création du SPANC, Étude compétence Assainissement collectif),
- Numérique,
- Habilitation statutaire (service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme),
- Actions Hors GEMAPI
- Santé (arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2022)

La Communauté de communes est régie par deux principes :

- Le principe de spécialité : comme tous les établissements publics, l'EPCI est régi par le principe de spécialité. Il ne peut donc intervenir que dans le champ des compétences qui lui ont été transférées ou déléguées conformément aux règles posées par l'article L. 5210-4 du Code général des collectivités territoriales (principe de spécialité fonctionnelle) et à l'intérieur de son périmètre (principe de spécialité territoriale). Il ne peut donc intervenir, ni opérationnellement, ni financièrement, dans le champ de compétences que les communes ont conservées ;
- Le principe d'exclusivité : en application de ce principe, les EPCI sont les seuls à pouvoir agir dans les domaines se rattachant aux compétences qui leur ont été transférées. Par arrêté préfectoral du 4 août 2003 n°03-2908, les statuts de la Communauté de communes ont été actés et définis en application de l'article L.5214-23-1 du Code général des collectivités territoriales.

La Chambre régionale des comptes, dans son rapport d'observation définitif, avait mis en lumière d'importants manquements à ces deux principes et avait préconisé que la Communauté de communes et les communes finalisent les transferts d'actifs et de passifs relatifs aux compétences transférées. Ce travail a été réalisé notamment sur la compétence enfance jeunesse.

### La population

L'INSEE a dressé la liste des communes du département du Loir et Cher au 1<sup>er</sup> janvier 2023, publiée au Journal Officiel. Le département du Loir et Cher comprend 337 766 habitants. La CCSR en comprend quant à elle 11 041.

## La composition du Conseil communautaire

Par arrêté préfectoral du 18 septembre 2020, la composition du Conseil communautaire à l'issue du renouvellement général des Conseils municipaux de mars 2020 a été définie dans le cadre d'une répartition de droit commun :

Commune membres	Code INSEE	Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	Nombre de sièges
Salbris	41232	5320	13
La Ferté-Imbault	41084	977	2
Orçay	41168	240	1
Pierrefitte-sur-Sauldre	41176	800	2
Selles-Saint-Denis	41241	1340	3
Souesmes	41249	1080	3
Theillay	41256	1284	3

## B. LES DEPENSES

La CCSR, dans ce contexte d'incertitude proposera un budget en fonctionnement en baisse d'environ 3%. Les dépenses contenues en matière d'énergie notamment permettent globalement d'absorber la création de tous les services mutualisés. La CCSR anticipe à ce titre le recrutement potentiel en cas de transfert d'un agent pour la compétence eau et assainissement. Elle a aussi anticipé la hausse potentielle des charges.

FONCTIONNEMENT										
DÉPENSES					RECETTES					
Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Charges rattachées 2024	Prévisions 2025	Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
						002	Résultat reporté	1 576 698,51	1 576 698,51	3 428 381,50
011	Charges de gestion	1 009 545,00	796 514,22	20 656,66	1 153 328,00	013	Atténuation de Charges	34 000,00	3 065,91	2 000,00
012	Charges de personnel	3 116 968,00	3 048 044,04	2 120,00	3 358 873,83	70	Ventes produits	967 909,11	997 813,36	1 008 000,00
65	Autres charges de gestions	456 173,00	427 510,24		448 067,00	73	Impôts & taxes	7 414 316,00	7 647 051,66	6 652 234,00
	participation budgets annexes	141 141,00	141 140,80		113 943,00					
66	Charges d'intérêts - ICNE	47 500,00	46 187,08		46 265,00	74	Dot subvent & provisions	2 430 000,00	2 465 086,25	2 376 000,00
67	Charges Exceptionnelles	500,00	500,00		1 000,00	75	Autres produits gestions	500,00	59 420,03	17 500,00
68	Provisions	1 500,00			1 500,00					
014	Atténuations produits	4 773 149,00	4 657 870,49		4 704 344,00	77	Produits exceptionnels	500,00	2 395,93	500,00
						78	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	770,00	769,53	500,00
042-6811	Amortissements	701 600,00	197 513,96		220 000,00	042-7811	Reprise amortissements	1 550,00	1 550,00	
042-68126	Dotation amortissement emprunt	8 948,00	8 947,31		8 948,00	042-777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	21 536,00	21 535,12	21 536,00
TOTAL		10 257 024,00	9 324 228,14	22 776,66	10 056 268,83			12 447 779,62	12 775 386,30	13 506 651,50
023	autofinancement		0,00							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10 257 024,00</b>	<b>9 324 228,14</b>	<b>22 776,66</b>	<b>10 056 268,83</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>12 447 779,62</b>	<b>12 775 386,30</b>	<b>13 506 651,50</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 347 004,80</b>				<b>TOTAL SANS LE RÉSULTAT REPORTÉ</b>		<b>11 198 687,79</b>		
						Résultat N Résultat N-1				
						Affectation de Résultat		1 851 682,99	1 576 698,51	3 428 381,50

## Evolution de l'épargne de gestion sur la période 2019/2025

L'épargne de gestion brute permet de déterminer la capacité de la communauté de communes, d'une part, à rembourser l'annuité de la dette n+1, d'autre part, à dégager potentiellement un financement pour des opérations d'investissement.

L'évolution de l'épargne brute de gestion et l'épargne nette de gestion pour la Communauté de communes est de plus de 415% sur la période 2019 à 2025.

	2019	2020	2021	2022	2023 CA voté	2024 CA estimé	2025 (prévision)
<b>Dépenses réelles</b>	7 319 568	7 269 916	7 318 963	8 034 020	8 935 002	9 140 499	10 015 876
<b>Recettes réelles</b>	7 682 487	7 897 167	8 465 597	8 594 231	9 858 900	11 175 603	13 475 159
<b>Epargne brute (CAF Brute)</b>	362 919	627 251	1 146 634	560 211	923 898	2 035 104	3 459 283
<b>Annuité de la dette</b>	31 010	31 531	32 066	270 091	272 831	275 166	278 350
<b>Epargne nette (CAF nette)</b>	331 909	595 720	1 114 568	290 120	651 067	1 759 938	3 180 933

## Évolution de la charge de la dette (intérêts) 2019/2025 par budget (en €)

	2019	2020	2021	2022	2023 CA voté	2024 CA estimé	2025 prév.
<b>Budget Principal</b>	4 407.42 €	3 828.21 €	3 233,18	50 676,70	48 917,19	46 187,08	43 094,31
<b>Budgets annexes</b>	2 657.06 €	2 339.81 €	2 022.54 €	1 773.72 €	1 631.25 €	1 263,07	892,12

## Évolution de la dette en capital par budget (en €) au 1<sup>er</sup> janvier 2025

	2019	2020	2021	2022	2023 CA voté	2024 CA estimé	2025 prév.
<b>Budget Principal</b>	31 010.46 €	31 530.51 €	32 066.37	270 091,49	272 831,12	275 166,16	278 349,61
<b>Budgets annexes</b>	48 809.44 €	48 809.44 €	48 809.44 €	48 788.12 €	48 952.99 €	49 321,17	49 692,12

La capacité de désendettement d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales est définie comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé ou en fonction de la moyenne des trois derniers exercices écoulés. Ce ratio prend en compte le budget principal. Il est défini en nombre d'années. L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Lorsque l'épargne brute d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales est négative ou nulle, son montant est considéré comme égal à un euro pour le calcul de la capacité de désendettement. Il s'agit de connaître la durée dont a besoin une collectivité pour rembourser la totalité de sa dette en supposant qu'elle y consacre

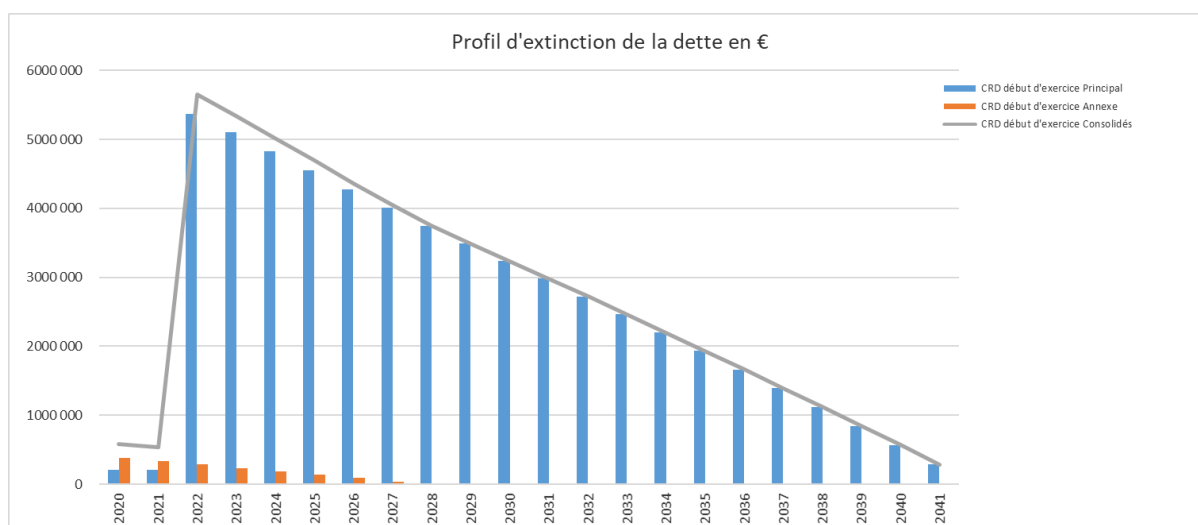
l'intégralité de son épargne brute. Pour mémoire, il doit se situer en dessous de 6 années pour les communes et pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Au 31/12/2023, il était de 5 ans et 2 mois pour la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières. Il est estimé à 3 ans à fin 2025.

### Dettes par prêteur au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Tiers	Capital à l'origine	Dû au 01/01/2025	2024		2025 prév.		
			Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Total
<b>CAF</b>	<b>140 000</b>	14 000	14 000	0	14 000	0	14 000
AFC 2013 prêt ALSH	140 000	14 000	14 000	0	14 000	0	14 000
<b>Caisse d'Epargne</b>	<b>5 300 000</b>						
1110023 Aire GDV	100 000	18 069	8 371.94	1 183.78	8 807.41	748.31	9 555.72
2001007 Piscine	4 000 000	3 447 789	185 838.06	34 215.14	187 628.54	32 424.66	220 053.2
Piscine complémentaire	1 200 000	1 032 730	56 230.76	9 077.24	56 710.24	8 597.76	65 308
<b>Caisse des Dépôts</b>	<b>160 000</b>						
1228243 Aire GDV	160 000	41 422	10 725.4	1 710.92	11 203.42	1 323.58	12 527
<b>TOTAL</b>	<b>5 600 000</b>	<b>4 554 010</b>	<b>275 166.16</b>	<b>46 187.08</b>	<b>278 349.61</b>	<b>43 094.31</b>	<b>321 443.92</b>

### Profil d'extinction de la dette sur la période 2020/2041 (date de fin du dernier emprunt) sur la base du capital restant dû budgets consolidés, budget principal et budgets annexes



Une baisse du capital restant dû se fait sentir entre 2025 et 2028 par la fin de 4 emprunts, ce qui se traduit par la seule charge de l'emprunt piscine au niveau de l'intercommunalité

En complément, le taux d'endettement correspond au rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il mesure, en pourcentage, la charge de la dette par rapport à la richesse de l'EPCI. Le taux d'endettement de la Communauté de communes est de 41%.

	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)
En-cours dette au 31/12/N	5 371 564	5 101 472	4 828 641	4 554 010	4 275 660
Recettes réelles de fonctionnement	8 465 597	8 594 231	9 858 900	11 175 603	13 475 159
Taux d'endettement en %	63%	59%	49%	41%	31.73%



Il est à noter que l'intégralité de l'encours est classée A en catégorie selon la classification Gissler, c'est-à-dire que les taux ne comportent pas d'index à risque pour la collectivité.

### Les indicateurs synthétiques des risques financiers

En application de l'article R.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, les données synthétiques sur la situation financière, comprennent les ratios suivants :

1. Dépenses réelles de fonctionnement/population (montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels, ratio calculé hors travaux en régie) ;
2. Produit des impositions directes/population (importance des recettes émanant du contribuable – ménages et économique – levées par la collectivité) ;
3. Recettes réelles de fonctionnement/population (montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels ; Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance) ;
4. Dépenses d'équipement brut/population (investissements) ;
5. Encours de la dette/population (capital restant dû au 31 décembre de l'exercice rapporté à l'habitant)
6. Dotation globale de fonctionnement/population (part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité).

La Direction générale de la comptabilité publique a instauré un dispositif de suivi de la situation financière des communes et EPCI reposant sur l'analyse des comptes de gestion des comptables publics et utilisant les six ratios. Voici ceux de la Communauté de communes (Source Direction Générale des Collectivités Locales – données consolidées)

DONNEES DGFIP 2023

Fiche n°1 Conso: Les ratios de niveau			
	montant en €	Montant en € par habitant	% BA/total
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Total des produits de fonctionnement = A</b>	5 609 784	525	9
Produits de fonctionnement CAF	5 361 125	502	10
dont Impôts locaux	1 429 681	134	0
Fiscalité reversée	-3 682 807	-345	0
Autres impôts et taxes	4 136 432	387	2
dont taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 490 998	140	0
Dotation globale de fonctionnement	904 265	85	0
Autres dotations et participations	1 988 169	186	17
dont Attributions de péréquation et de compensation	902 677	85	0
FCTVA	4 672	0	4
Produits des services et du domaine	831 028	78	7
dont Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	0
<b>Total des charges de fonctionnement = B</b>	4 868 152	456	8
Charges de fonctionnement CAF	4 224 076	395	7
dont Charges de personnel (montant net)	2 777 606	260	4
Achat et charges externes (montant net)	946 610	89	11
Charges financières	59 824	6	3
Contingents	290 058	27	23
Subventions versées	52 000	5	0
<b>Résultat comptable = A - B = R</b>	741 633	69	19
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 137 049	106	19
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Total des ressources d'investissement budgétaires = C</b>	2 861 000	268	11
dont Excédents de fonctionnement capitalisés	164 122	15	100
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	0
dont dettes bancaires SPIC	0	0	0
Autres dettes à moyen long terme	200	0	100
Subventions reçues	1 963 019	184	4
FCTVA	89 613	8	1
Autres fonds globalisés d'investissement	0	0	0
dont taxe d'aménagement	0	0	0
Amortissements	635 100	59	11
Provisions	0	0	0
<b>Total des emplois d'investissement budgétaires = D</b>	1 804 191	169	11
dont Dépenses d'équipement	1 155 307	108	11
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	367 007	34	13
dont dettes bancaires SPIC	0	0	0
Remboursements des autres dettes à moyen long terme	33 218	3	89
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0
Immobilisations affectées, concédées	0	0	0
<b>Besoin de financement résiduel = D - C</b>	-1 056 810	-99	
dont Besoin de financement SPIC	0	0	
<b>+ Solde des opérations pour compte de tiers</b>	0	0	
dont solde des opérations pour compte de tiers SPIC	0	0	
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	-1 056 810	-99	
Besoin de financement de la section d'investissement SPIC	0	0	
<b>Résultat d'ensemble</b>	1 798 442		

**DONNEES DGFIP 2023**

<b>Fiche n°2 Conso: Autofinancement et ratios de structure</b>			
	<b>Montant en €</b>	<b>Montant en € par habitant</b>	<b>% BA/ total</b>
<b>DETTE</b>			
Encours total de la dette au 31 Décembre	5 623 228	526	14
dont encours des dettes bancaires et assimilées	4 962 468	465	3
dont encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21	4 962 468	465	3
dont encours des dettes bancaires SPIC	0	0	0
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	426 828	40	12
dont annuités SPIC	0	0	0
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>			
Excédent brut de fonctionnement hors SPIC	1 482 161	139	14
Excédent brut de fonctionnement SPIC	-240 387	-23	0
Produits de fonctionnement CAF hors SPIC	5 661 938	530	9
Charges de fonctionnement CAF hors SPIC	4 221 702	395	7
Capacité d'autofinancement CAF hors SPIC	1 440 236	135	15
Produits de fonctionnement CAF SPIC	-300 813	-28	0
Charges de fonctionnement CAF SPIC	2 374	0	1
Capacité d'autofinancement CAF SPIC	-303 187	-28	0
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées hors SPIC	1 073 229	100	15
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées SPIC	-303 187	-28	0
Excédent brut de fonctionnement	1 241 774	116	17
Produits de fonctionnement CAF	5 361 125	502	10
Charges de fonctionnement CAF	4 224 076	395	7
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1 137 049	106	19
CAF nette des remboursements en capital des dettes bancaires et assimilées	770 042	72	21

<b>Fiche n°3 Conso : Référentiel des budgets annexes</b>							
<b>SIRET</b>	<b>LIBELLÉ</b>	<b>Etat du budget</b>	<b>Code de nomenclature</b>	<b>Total des charges de fonctionnement *</b>	<b>Total des produits de fonctionnement*</b>	<b>Total des emplois d'investissement*</b>	<b>Total des ressources d'investissement*</b>
24410080600029	JARDIN D'ENTREPRISE CCSR	6	M14	85 152	101 634	48 953	65 666
24410080600037	BA SPANC CC SOLOGNE DES RIVIERES	6	M49	2 403	2 384	0	0
24410080600060	FRANCE SERVICES CCSR	6	M14	28 202	102 154	0	1 568
24410080600078	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6	M14	85 391	113 274	151 948	235 693
24410080600086	ZA DES MILLE BOEUFs THELLAY CCSR	6	M14	0	0	0	0
24410080600094	LOTISSEMENT DU TECHNOPARC	6	M14	0	0	0	0
24410080600102	ZONES ARTISANALES SALBRIS CCSR	6	M14	58 000	48 000	0	0
24410080600110	REGIE OFFICE DE TOURISME DE	6	M14	119 984	154 497	4 404	17 427

\* Données hors retraitement des flux réciproques

## Les dépenses de personnel

L'évolution de la masse salariale est due à trois critères :

- La finalisation de la mutualisation des services.
- Le recrutement d'un agent d'entretien à la suite de la fin du marché de prestations peu satisfaisant.
- L'augmentation salariale qui est composée des mesures liées à la catégorie de l'agent, à la carrière (GVT),
- La variation des effectifs (recrutements, mutations, mises à disposition...).

Des ajustements sont aussi à prévoir au niveau du secteur de l'animation en fonction de l'organisation de la période estivale et des inscriptions.

Les charges de personnel 2024 (012 - masse salariale, assurance, taxes et autres prestations extérieures) représentent un montant de 3 050 164 €, soit 33% des dépenses réelles de fonctionnement. Pour 2025, les charges sont estimées à 3 358 874 € soit, 34 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Année	2020	2021	2022	2023 CA voté	2024 CA estimé	2025 prév.
Charges de personnel	2 132 617 €	2 167 497 €	2 343 068 €	2 705 750 €	3 050 164 €	3 358 874 €

Il faut bien sûr tenir compte du reversement des salaires et charges des services mutualisés, mises à disposition de la CCSR vers les villes de l'intercommunalité pour un montant de 562 000 € en 2024 et une estimation 2025 de 630 000 € (année pleine avec la finalisation de la mutualisation des services), soit en réalité une charge de personnel qui s'établit à 2 729 874 €. L'augmentation s'explique par la hausse de 3% des cotisations retraites soit d'environ 57 500€ auxquelles s'ajoutent la poste de chargé de communication mutualisé et l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Conformément au décret du 24 juin 2016 et s'agissant plus précisément des informations relatives à la rémunération brute (hors charges patronales), les principaux éléments s'élèvent aux montants suivants (données 31/12/2024) :

### 2023

- Traitement de base : 1 437 837 €
- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) : 13 527 €
- Régime Indemnitaire : IFSE (fixe) = 282 072 €
- CIA (variable) = 27 830 €
- Heures supplémentaires : 17 809 €

### 2024

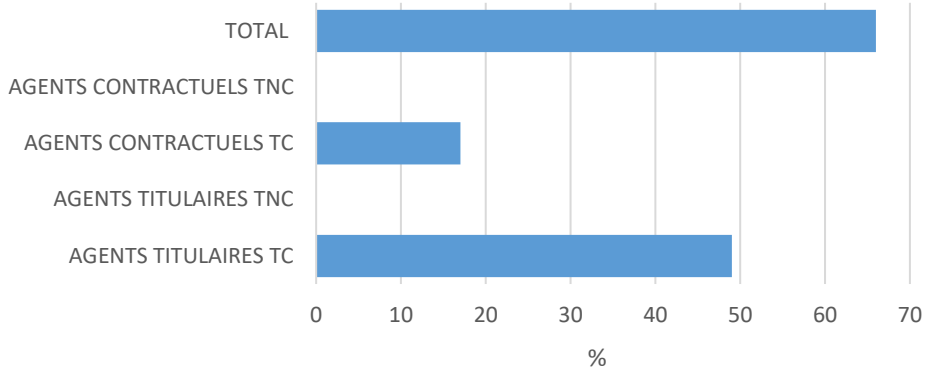
- Traitement de base : 1 570 704.60€
- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) : 13 774 €
- Régime Indemnitaire : IFSE (fixe) = 324 133.62 €
- CIA (variable) = 26 002.18 €
- Heures supplémentaires : 10 822.27 €

Au 31 décembre 2024, les effectifs pourvus de la Collectivité se répartissaient de la façon suivante :

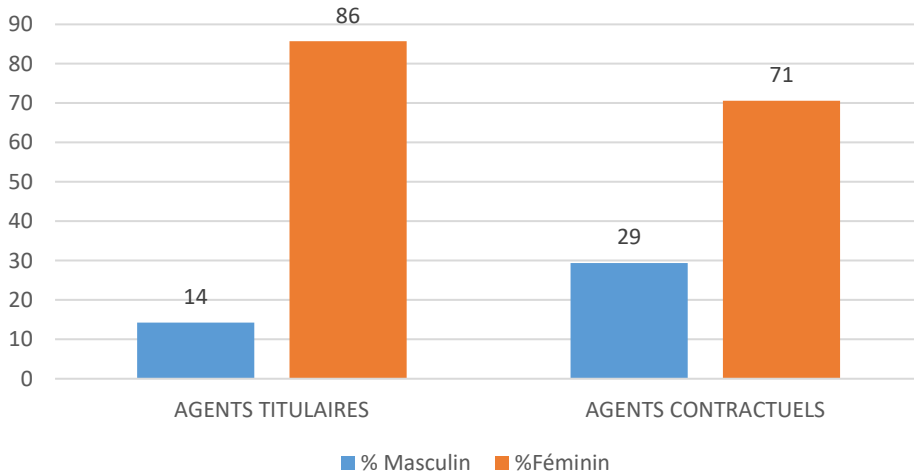
	2023	2024
AGENTS TITULAIRES TC	51	50
AGENTS TITULAIRES TNC	0	3
AGENTS CONTRACTUELS TC	16	13
TOTAL	67	66

Un poste est vacant au 31.12.2024, celui de responsable des finances.

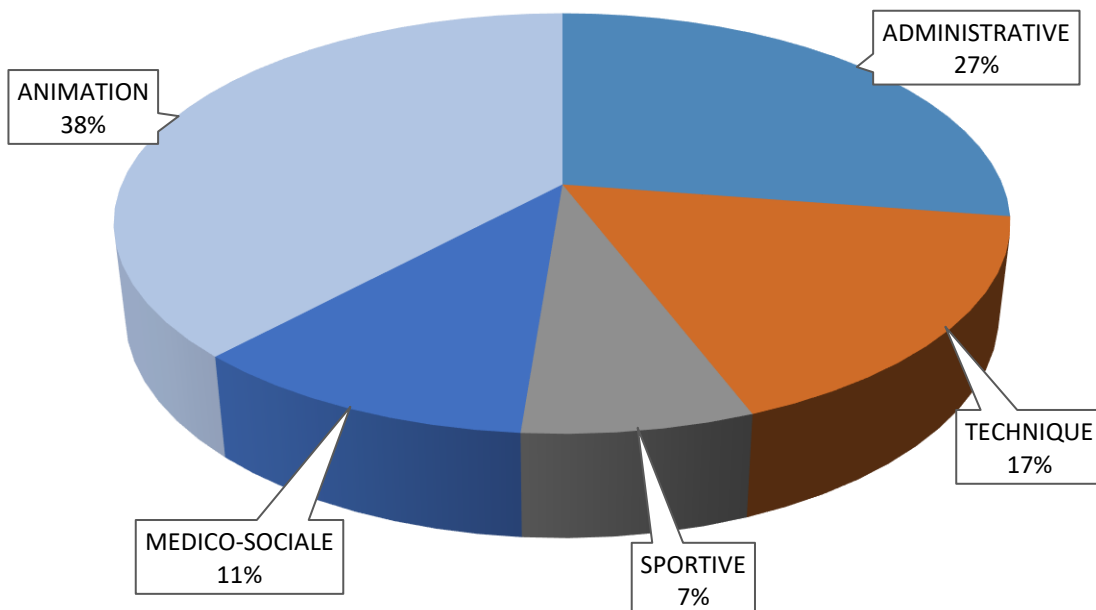
### Répartition Titulaires-contractuels Temps Complet-Temps Non Complet 2024



### Répartition hommes-femmes 2024



### REPRESENTATION DES AGENTS PAR FILIERES 2024



## Les charges à caractère général 011 (fournitures diverses, fluides, prestations-maintenance-entretien, assurances, téléphonie...)

	2019	2020	2021	2022	2023 CA voté	2024 CA estimé	2025 prév.
<b>Charges à caractère général</b>	524 489	603 532	418 838	706 950	840 134	817 171	1 148 718

La CCSR au travers de la renégociation des contrats et de son adhésion à Approlys a fortement réduit ses dépenses énergétiques. De plus le mixte énergétique de la nouvelle piscine permet de mieux équilibrer la dépense. Elle fait face à des hausses mécaniques des contrats de maintenance et d'assurances des bâtiments et de nouvelles obligations comme la mesure de la qualité de l'air pour 72 000 € dans les bâtiments recevant du jeune public. La CCSR a aussi augmenté son budget transport puisqu'elle fera appel en 2025 à un prestataire.

## La contribution au Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un fond de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités, créé par la loi de finances de 2011 et mis en place en 2012, à la suite de la suppression de la taxe professionnelle. Il est alimenté par des prélèvements sur les ressources des territoires les mieux dotés en recettes fiscales, ces sommes étant ensuite reversées au profit des communes et des intercommunalités dont les ressources sont les moins élevées et les charges les plus importantes.

Ce mécanisme traduit l'effort de solidarité entre les territoires, en redistribuant entre eux une partie de leur richesse fiscale. Il complète les mécanismes de péréquation mis en œuvre par l'Etat dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement. Les collectivités peuvent être contributrices et/ou bénéficiaires avec un solde de FPIC positif ou négatif. Depuis 2023 la CCSR n'est que contributrice.

	2020	2021	2022	2023 CA voté	2024 CA estimé	2025 prév.
<b>FPIC versé</b>	93 961	113 660	142 544	124 480	172 680	240 000
Solde	-76 912	-21 920	-94 492	-124 480	-172 680	-240 000

## Les autres charges de gestion courante

	2019	2020	2021	2022	2023 CA voté	2024 CA estimé	2025 prév.
<b>Autres charges de gestion courante</b>	283 346	244 871	346 698	623 953	595 269	568 651	555 175

Le chapitre 65 regroupe diverses contributions, avec notamment les indemnités et cotisations des élus, les subventions et les participations aux syndicats (gestion de l'eau, Pays de Grande Sologne)

## Les charges financières (intérêts d'emprunt)

La CCSR n'ayant effectué aucun nouvel emprunt la baisse est donc mécanique

	2019	2020	2021	2022	2023 CA voté	2024 CA estimé	2025 prév.
<b>Intérêts</b>	4 407.42	3 828.21	3 233.18	50 676.7	48 917.19	46 187.08	43 094.31

## Les amortissements

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 prév.
<b>Amortissements et provisions Immos incorporelles - 6811</b> (dépense)	69 665	68 947	1 036 028	1 025 155	564 789	197 514	220 000
<b>Amortissements et provisions Charges à répartir - 6812</b> (dépense)	0	8 948	8 948	8 948	8 948	8 948	8 948
<b>Reprises</b> (recette)	21 535	21 535	480 284	480 282	248 659	23 085	21 536

En 2025, la CCSR n'est plus impactée par la reprise des amortissements demandés par la Chambre Régionale des Comptes. Le travail de passage à la M57 a conduit aussi les services à retravailler ce sujet permettant d'avoir une vision claire sur ce sujet.

## Les atténuations de produits 2024 (014)

Elles représentent 50.96 % des dépenses réelles et correspondent pour l'essentiel aux attributions de compensation, au FNGIR, à la TEOM et au FPIC.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 prév.
<b>Dépenses réelles</b>	7 319 568	7 269 916	7 318 963	8 034 020	8 935 002	9 140 499	10 015 875
<b>Atténuation de produits</b>	4 166 075	4 279 265	4 313 568	4 239 289	4 669 877	4 657 825	4 704 344
<b>%</b>	56.92	58.86	58.94	52.77	52.26	50.96	46.97

## Les dépenses d'investissement

Comme indiqué l'an dernier, la CCSR s'est engagée dans une stratégie de refonte immobilière. Elle a donc conduit depuis 2021, des travaux d'amélioration du siège, de l'Office de Tourisme et de la crèche, la création d'un centre de loisirs à Theillay et à Salbris.

En 2025, ses efforts seront concentrés sur la réhabilitation du centre de loisirs de Selles Saint Denis – la ferté Imbault. Elle aura donc finalisé les projets de réhabilitation de son patrimoine. (159 813 € changement des huisseries et sol, VMC et végétalisation).

Elle concentrera aussi ses efforts sur la finalisation de réhabilitation du bâtiment EDIS en remplaçant les dernières huisseries des locaux occupés par des entreprises sur son rez-de-chaussée.

Elle poursuivra sa stratégie de renouvellement de son mobilier dans ces équipements recevant du public. (50 000 €)

La CCSR engagera aussi des travaux de VRDs sur plusieurs zones afin de poursuivre son travail engagé de revalorisation des espaces publics (85 000 €)

Elle propose au titre de la solidarité intercommunale et d'accompagnement des communes dans leur projet de développement de mettre en place des fonds de concours (300 000€).

La CCSR maintiendra son enveloppe de subventions aux entreprises. (172 500 €)

Ses investissements seront contenus en 2025, avec une estimation au budget primitif de 1 million d'euros (hors remboursement du capital).

## C. LES RECETTES

### I. Les recettes d'investissement

A ce stade la CCSR n'a que peu de visibilité sur les subventions pouvant être obtenues. Elle a déposé deux dossiers au titre de la DETR sur ces projets de réhabilitation présentés ci-dessus. Elle sollicitera la CAF pour le projet de réhabilitation du centre de loisirs. Il a aussi été annoncé une baisse du FCTVA (hypothèse liée aux annonces gouvernementales).

### II. Les recettes de fonctionnement

#### La dotation globale de fonctionnement

Une estimation prudente pour 2025 a été faite au regard des annonces faites par le gouvernement.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 prév.
<b>Dotation intercommunalité</b>	74 504	80 372	87 102	94 547	103 423	123 348	110 000
<b>Dotation compensation des groupements</b>	855 777	840 131	823 585	805 519	800 842	787 589	775 000
<b>Produit fiscal</b>	930 281	920 503	910 687	900 066	904 265	910 937	885 000

#### Le Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 prév.
<b>FPIC perçu</b>	17 049	91 740	48 052	0	0	0

#### Les produits des services

Le chapitre 70 regroupe les produits des services (entrées centres de loisirs, centres aquatiques, crèche), les remboursements de salaires et charges des mises à disposition.

Il est à noter que la piscine génère des recettes supérieures aux prévisions. La dynamique de l'équipe et les différentes manifestations proposées permettent d'attirer une nouvelle clientèle. Les recettes sur le service jeunesse sont estimées en baisse du fait de la baisse du nombre d'enfants sur le territoire. Les MADs sont revues à la hausse du fait des nouvelles mutualisations.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 prév.
<b>Piscine</b>	27 684,70	16 195,05	2 142,90	73 161,70	76 746,40	82 727,20	80 000,00
<b>Multi accueil</b>	126 852,84	86 670,05	105 994,82	124 406,71	105 344,67	119 683,76	100 000,00
<b>Oxy jeune/Ani mov</b>	11 751,62	12 525,02	9 135,50	16 693,98	10 663,38	17 261,10	12 000,00
<b>ALSH/Périscolaire</b>	156 438,43	99 224,06	129 468,38	166 765,49	157 440,03	159 138,84	140 000,00
<b>Aire d'accueil GDV</b>	3 735,96	8 199,34	9 531,77		4 532,60	3 591,40	6 000,00
<b>ADS urbanisme</b>	52 761,30	57 950,00	50 660,00	52 530,00	57 806,20	49 980,00	51 000,00
<b>Remb personnel MAD</b>	92 144,60	61 618,24	140 225,83	101 156,95	353 554,88	562 528,25	619 000,00
<b>Autres</b>		35,09			7 189,62	2 902,81	
<b>Total</b>	471 369,45	342 416,85	306 933,37	534 714,83	773 277,78	997 813,36	1 008 000,00
<b>Evolution en % n-1</b>		-27,35	-10,36	-74,21	44,61	29	1,02



## Les recettes fiscales

La CCSR a toujours bâti ses budgets depuis 2021 sur un principe de prudence. Les projets de développement économique suite aux cessions évolueront en fonction de l'avancement des projets des entreprises. Elle a pris pour parti de ne pas intégrer dans son projet de BP la recette exceptionnelle (CFE) perçue en 2024.

A ce stade n'ayant aucune information sur l'évolution des bases notamment de la CFE, la collectivité a pris le parti de se baser sur l'état 1259 de mars 2024 avec des bases fiscales revalorisées de 1.7%.

### Evolution du produit de taxe d'habitation

	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)	Evolution %
<b>Base TH</b>	2 681 562	3 744 715	3 159 348	3 053 000	3 104 901	-15.78%
<b>Taux TH</b>	9,58%	9,58%	9.58%	9.58%	9.58%	
<b>Produit TH</b>	256 894	358 744	302 666	292 477	297 450	-15.78%

### Evolution du produit de taxe sur le foncier bâti

	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)	Evolution %
<b>Base TF</b>	12 114 146	12 729 379	14 077 048	14 626 000	14 874 642	22.78%
<b>Taux TF</b>	1%	1%	1%	1%	1%	
<b>Produit TF</b>	121 141	127 293	140 770	146 260	148 746	22.78%

### Evolution du produit de taxe sur le foncier non bâti

	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)	Evolution %
<b>Base FNB</b>	310 585	316 749	338 150	353 600	359 611	15.78%
<b>Taux FNB</b>	3.40%	3.40%	3.40%	3.40%	3.40%	
<b>Produit FNB</b>	10 560	10 769	11 497	12022	12 227	15.78%

### Evolution du produit de taxe CFE

	2021	2022	2023	2024	2025 (prév.)	Evolution %
<b>Base CFE</b>	5 581 854	5 729 306	6 968 302	7 359 000	7 484 103	34.08%
<b>Taux CFE</b>	23.36%	23.36%	23.36%	23.36%	23.36%	
<b>Produit CFE</b>	1 303 921	1 338 366	1 627 795	1 719 062	1 748 286	34.08%

---

**Produits totaux**

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Produit TH</b>	256 894	358 744	302 666	292 477	297 450
<b>Produit FB</b>	121 141	127 293	140 770	146 260	148 746
<b>Produit FNB</b>	10 560	10 769	11 497	12 022	12 227
<b>Produit CFE</b>	1 303 921	1 338 366	1 627 795	1 719 062	1 748 286
<b>Fraction TVA</b>	1 110 839	1 142 960	1 279 363	2 543 574	
<b>Rôles sup</b>	0	0	15 057	885 843	
<b>Produit fiscal</b>	2 803 355	2 978 132	3 377 148	5 599 238	2 206 709

## D. LES BUDGETS ANNEXES

### Budget annexe Jardin d'Entreprise

Ce budget reste toujours en déséquilibre du fait de la reprise d'un emprunt non couvert par des recettes suffisantes. Son extinction est prévue pour 2027. Il est à noter que la CCSR doit fortement participer au titre de son BP pour assurer l'entretien.

Fonctionnement										
DÉPENSES					RECETTES					
Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	RAR 2024	Prévisions 2025	Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
002	Résultat reporté				22 966,83	002	Résultat reporté	16 929,11	16 929,11	
60612	Electricité	1 996,11	1 287,47		2 000,00	7015	Produits divers gestion courante	30 000,00		
60633	Fournitures de voirie				500,00	7022	Coupes bois	0,00		
6068	Autres fournitures					74741	Participation budget principal	37 319,00	37 319,00	113 120,83
61521	Terrains	22 000,00	19 312,33		25 000,00	752	Loyer Photosol	10 400,00	10 382,27	10 400,00
615228	Entretien réparation	2 500,00			1 000,00	775	Autres produits			
61524	Bois et forêts				5 000,00					
63512	Taxe foncière	100,00	56,00		100,00					
65888	Autres				10,00					
66111	Intérêts emprunt	1 700,00	1 263,07		900,00					
66112	ICNE				160,00					
6811	Amortissement	66 352,00	65 678,34		65 884,00					
023	Autofinancement									
<b>TOTAL</b>		<b>94 648,11</b>	<b>87 597,21</b>		<b>123 520,83</b>	<b>TOTAL</b>		<b>94 648,11</b>	<b>64 630,38</b>	<b>123 520,83</b>

TOTAL SANS LE RÉSULTAT REPORTÉ

47 701,27

Résultat N Résultat N-1

Affectation de résultat -39 895,94 16 929,11 -22 966,83

Investissement Jardin d'entreprises										
Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	RAR 2024	Prévisions 2025	Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
1641	Emprunt	49 360,00	49 321,17		49 700,00	001	Résultat reporté	107 847,81	107 847,81	123 193,98
2128	Agencements terrain	16 500,00		3 915,00		28128	Amort autres agenc	5 578,00	4 895,09	65 884,00
2152	Signalétique	15 000,00	1 011,00		700,00	28138	Amort autres const	1 768,00	1 767,11	
21534	Réseaux électrification					28151	Amort reseaux voirie	52 364,00	52 363,84	
2188	Divers					28152	Amort installation voiries		12,64	
21318	Travaux divers	10 000,00			5 000,00	281532	Amort reseaux assain	2 538,00	2 537,45	
						281534	Amort reseaux elect	1 736,00	1 735,06	
						281561	Amort materiel roulant	2 368,00	2 367,15	
						024	Produit des cessions d'immobilisations			25 992,00
						021	autofinancement			
<b>TOTAL</b>		<b>90 860,00</b>	<b>50 332,17</b>	<b>3 915,00</b>	<b>55 400,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>174 199,81</b>	<b>173 526,15</b>	<b>215 069,98</b>

TOTAL + RAR

59 315,00

TOTAL SANS LE RÉSULTAT REPORTÉ

65 678,34

Résultat N Résultat N-1

Affectation de résultat 15 346,17 107 847,81 123 193,98

# Budget annexe SPANC

## Fonctionnement

DÉPENSES	RECETTES
----------	----------

Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025	Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
618	Divers	3 000,00	1 498,10	3 000,00	002	Résultat reporté	1 743,98	1 743,98	1 743,88
658	charges diverses	1 000,00		10,00	7062	Redevance assainissement (contrôles ANC)	3 000,00	1 498,00	3 000,00
673	Titres annulés	743,98			7588	Divers			
6817	Dotations								
<b>TOTAL</b>		<b>4 743,98</b>	<b>1 498,10</b>	<b>3 010,00</b>			<b>4 743,98</b>	<b>3 241,98</b>	<b>4 743,88</b>
<b>TOTAL SANS LE RÉSULTAT REPORTÉ</b>								1 498,00	

**Résultat N Résultat N-1**

Affectation de résultat      -0,10    1 743,98    1 743,88

## Budget annexe France Service

Il n'est prévu aucune évolution de France Services. Ce service a intégré le guichet unique et assure une offre de service qui est de plus en plus reconnue sur le territoire intercommunal. Pour autant, il est à noter que l'Etat augmente au gré des ans, les missions confiées à France service sans à ce stade proposer de compensation financière.

Fonctionnement									
DÉPENSES					RECETTES				
Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025	Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
					002	Résultat reporté	73 952,94	73 952,94	43 427,39
60622	Carburant			300,00					
60632	Fourn petit équipement			200,00					
6156	Maintenance				74718	Autres subv	40 000,00	45 000,00	50 000,00
6232	Fêtes et cérémonies			200,00					
62875	Frais factures communes membres	15 500,00	2 944,38	3 000,00	70845	Reversement salaires	64 560,00	64 560,00	65 991,00
6215	Personnel affecté par la commune	129 120,00	129 120,00	132 040,00					
65748	Subvention de fonctionnement	6 453,00	6 453,00	2 649,19					
6811	Amortissement	2 000,00	1 568,17	1 568,17					
023	autofinancement								
<b>TOTAL</b>		<b>153 073,00</b>	<b>140 085,55</b>	<b>139 957,36</b>			<b>178 512,94</b>	<b>183 512,94</b>	<b>159 418,39</b>
<b>TOTAL SANS LE RÉSULTAT REPORTÉ</b>							109 560		

**Résultat N**    **Résultat N-1**  
 Affectation de résultat    -30 525,55    73 952,94    **43 427,39**

Investissement									
001	Résultat reporté				001	Résultat reporté	3 426,46		4 994,63
21838	Matériels informatiques		0,00	2 500,00	10222	ICTVA			
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 426,46		4 062,80	281831	Amortissement matériels informatiques	1 324,00		
					281838	Amortissement autre matériel informatique		1 568,17	1 568,17
					28188	Amortissement mobiliers divers	330,00		
					281848	Amortissements autres matériels de bureau et mobiliers	346,00		
					021	autofinancement			
<b>TOTAL</b>		<b>5 426,46</b>	<b>0,00</b>	<b>6 562,80</b>	<b>TOTAL</b>		<b>5 426,46</b>	<b>1 568,17</b>	<b>6 562,80</b>
<b>TOTAL SANS LE RÉSULTAT REPORTÉ</b>							1 568,17		

**Résultat N**    **Résultat N-1**  
 Affectation de résultat    1 568,17    3 426,46    **4 994,63**

# Budget annexe Développement économique du Technoparc

La CCSR va poursuivre son projet de réhabilitation du bâtiment EDIS sur la partie louée aux entreprises.

Fonctionnement											
DÉPENSES					RECETTES						
Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	RAR 2024	Prévisions 2025	Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025	
002	Résultat reporté					002	Résultat reporté	15 005,20	15 005,20	66 896,23	
605	Achat de matériel, équipements et travaux										
60611	Eau					7015	Vente Pégase prod	600			
60612	Electricité	16 000,00	20 681,84		16 000,00		Vente Jalipagoce				
6068	Autres matières et fournitures	0,00			1 350,00		Vente Standis				
					0,00		Vente Camus				
614	Charges co prop				0,00	7022	Coupes de bois	6 944	6 944,00		
61521	Entretien terrains	30 000,00	20 160,00		27 000,00	70878	Produits fact à autres redevables	7 000,00	852,00	7 000,00	
615221	Entretien bâtiments publics		194,00		200,00					8 500,00	
615228	Entretien autres bâtiments	10 000,00	2 296,78		2 000,00						
615232	Entretien réseaux	1 500,00			0,00	74741	Participation CCSR	71 321,80	71 321,80		
61524	Bois et forêts	13 160,00	2 632,00		0,00						
6156	Maintenance	1 000,00			2 000,00						
617	Études et recherches		705,83		500,00						
62268	Honoraires		1 000,00		2 000,00	752	Revenu immeuble	10 000,00	17 802,29	30 000,00	
6262	Frais télécom	1 000,00	913,00		1 000,00	75888	Autres produits	13 812,25	16 443,25		
62875	Frais facturés/communes membres	30 000,00			30 000,00	775	Produits des cessions d'immobilisations		408 081,80		
62878	Remboursement frais à des tiers		431,54								
637	Autres impôts										
65568	Vente Pégase prod	12 000,00	10 000,00								
	Vente Jalipagoce										
	Vente Standis										
65888	Autres		0,85		10,00						
661131	Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés aux communes membres du GFP	11,00	10,39								
042-681	Amortissement	8 200,00	2 446,08		8 200,00						
042-675	Cession Jalipagoce et Standis		408 081,80								
023	Autofinancement	1 212,25									
<b>TOTAL</b>		<b>124 083,25</b>	<b>469 554,11</b>		<b>90 260,00</b>			<b>124 683,25</b>	<b>536 450,34</b>	<b>112 396,23</b>	
<b>TOTAL SANS LE RÉSULTAT REPORTÉ</b>								521 445,14			
								<b>Résultat N</b>	<b>Résultat N-1</b>		
								Affectation de Résultat	51 891,03	15 005,20	66 896,23

Investissement Développement économique du Technoparc											
Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	RAR 2024	Prévisions 2025	Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025	
001	Résultat reporté	8 232,76	8 232,76			001	Résultat reporté			90 118,51	
168741	Emprunt facturés/commune membres	39 305,00	39 304,20		41 500,00	1068	affectation résultat	12 938,96	12 938,96		
2111	Terrains	412 000,00	408 081,63		10 000,00	13158	Subvention équilibre	237 594,00	237 594,00	15 600,04	
217534	Réseaux électriques					13361	Donation équip.territoires ruraux transf		8 749,50	16 377,00	
217538	Autres réseaux					1318	Subvention fond vert		373,20	2 114,80	
21318	Autres bâtiments publics	4 706,20	124 756,83	8 910,35	75 000,00	165	Cautions reçues		300,00		
21321	Travaux divers batiments	200 793,00				168741	Dettes	11	10,39		
2152	Signalétique				7 000,00						
						281318	Amortissement	8 200,00	2 446,08	8 200,00	
						2111	Terrains		408 081,80		
21351	Travaux installations générales	1 000,80				024	Produit des cessions d'immobilisations	410 787,75		10 000,00	
						021	autofinancement	1 212,25			
<b>TOTAL</b>		<b>666 037,76</b>	<b>580 375,42</b>	<b>8 910,35</b>	<b>133 500,00</b>			<b>670 743,96</b>	<b>670 493,93</b>	<b>142 410,35</b>	
<b>TOTAL (y compris restes à réaliser)</b>					<b>142 410,35</b>						
<b>TOTAL SANS LE RÉSULTAT REPORTÉ</b>								572 142,66			
								<b>Résultat N</b>	<b>Résultat N-1</b>		
								Affectation de Résultat	98 351,27	-8 232,76	90 118,51

## Budget annexe Lotissement Technoparc

Ce budget annexe n'a plus lieu d'être, il est donc prévu de le clôturer en 2025.

FONCTIONNEMENT									
DÉPENSES					RECETTES				
Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025	Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
					002		0,20	0,20	0,20
65548	Autres contributions	2 100,00	1 750,00		7015	Vente de terrains aménagés	2 100,00	1 750,00	
					7588	Divers		0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>2 100,00</b>	<b>1 750,00</b>	<b>0,00</b>			<b>2 100,20</b>	<b>1 750,20</b>	<b>0,20</b>
<b>TOTAL SANS LE RÉSULTAT REPORTÉ</b>								1 750,00	
							<b>Résultat N</b>	<b>Résultat N-1</b>	
Affectation de Résultat							0,00	0,20	0,20

## Budget annexe Zones d'Activités de Salbris

Ce budget n'a plus lieu d'être il est prévu de le clôturer en 2025.

Fonctionnement									
DÉPENSES					RECETTES				
Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025	Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
					002	Résultat reporté		0,00	0,00
605	Achat de matériel, équipements et travaux	0,01			7015	Ventes de terrains			
65568	Autres contributions				7573621	Subvention - dotation CCSR			
<b>TOTAL</b>		<b>0,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	<b>Résultat N</b>	<b>Résultat N-1</b>	
Affectation de Résultat	0,00	0,00	0,00



## Budget annexe ZA Terre des milles Bœufs (Theillay)

### Fonctionnement

DÉPENSES	RECETTES
----------	----------

Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025	Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
					002	Résultat reporté			32 500,00
65548	Autres contributions		0,00		7015	Vente de terrains aménagés	0,00	0,00	
					757351	GFP de rattachement	32 500,00	32 500,00	
023	Virement section	32 500,00							
<b>TOTAL</b>		<b>32 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>32 500,00</b>	<b>32 500,00</b>	<b>32 500,00</b>

**Résultat N    Résultat N-1**

Affectation de Résultat    32 500,00    0,00    **32 500,00**

### Investissement

DÉPENSES	RECETTES
----------	----------

Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025	Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
001	Résultat reporté	32 500,00	32 500,00	32 500,00	1068				32 500,00
165	Dépôt et cautionnement	0,00	0,00		165	Dépôt et cautionnement	0,00		
					275	Caution		0,00	
					021	virement section	32 500,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>32 500,00</b>	<b>32 500,00</b>	<b>32 500,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>32 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 500,00</b>
<b>TOTAL SANS LE RÉSULTAT REPORTÉ</b>			0,00						

**Résultat N    Résultat N-1**

Affectation de Résultat    0,00    -32 500,00    **-32 500,00**

## Budget annexe Office de Tourisme

la CCSR finalisera le projet de réhabilitation engagée en 2023. Il est à noter une certaine dynamique de la taxe de séjour ce qui confirme l'attractivité du territoire.

Fonctionnement										
DÉPENSES					RECETTES					
Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Charges rattachées	Prévisions 2025	Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
002	Résultat reporté					002	Résultat reporté	92 758,68	92 758,68	67 731,45
605	Achat petit équipement	300,00	721,08		500,00	7088	Autres produits	2 000,00	1 756,50	1 800,00
60611	Eau				0,00					
60612	Electricité				0,00	731721	Taxe de séjour	80 000,00	98 268,03	95 000,00
60613	chauffage urbain				0,00					
60622	Carburants		460,55		500,00					
60623	Alimentation		206,59		0,00	744	FCTVA		43,90	
60631	Fourniture entretien	200,00	211,65		150,00	74741	Subvention budget			821,85
60632	Fourn petit équipement	300,00	275,45		200,00	7718	Autres produits exceptionnels			
6064	Fourniture administrative	600,00			300,00					
6068	Autres matériels	4 800,00	1 074,01	62,40	2 000,00					
611	Contrat prestation de service	8 000,00	3 919,26	1 050,00	5 000,00					
6132	Location immobilière									
61358	Location mobilière	2 000,00	1 592,00		2 000,00					
61521	Terrains		2 456,20		2 000,00					
615221	Entretien bâtiment public	1 000,00								
615228	Entretien réparation	1 000,00	295,20		500,00					
6156	Maintenance	800,00	816,00		850,00					
61558	Autres biens mobiliers									
6182	Documentation générale technique	1 000,00	893,59							
6184	Frais formation	800,00								
6231	Annonces et insertions									
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00	379,00		1 800,00					
6233	Foires et expositions									
6236	Catalogues imprimés	2 000,00								
6237	Publications	3 000,00	114,36		2 500,00					
6238	Divers									
6251	Voyages et déplacements	150,00								
6256	Missions				0,00					
6261	Frais affranchissement				0,00					
6262	Frais télécom	1 200,00	1 117,60		1 200,00					
6281	Cotisations	700,00	536,00		700,00					
6283	Frais nettoyage locaux									
62875	Autres communes gfp	4 000,00	2 773,39		3 500,00					
637	Autres impôts									
6218	<b>Charges de personnel</b>	<b>106 132,00</b>	<b>90 726,71</b>		<b>93 012,00</b>					
6518	Divers									
6542	Créances éteintes				4 861,00					
65548	Autres contributions									
6558	Autres contributions obligatoires	13 000,00	7 789,00		9 000,00					
6811	Amortissements	4 500,00	2 295,93		4 800,00					
023	Autofinancement	5 000,00								
<b>TOTAL</b>		<b>161 982,00</b>	<b>118 653,57</b>	<b>1 112,40</b>	<b>135 373,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>174 758,68</b>	<b>192 827,11</b>	<b>165 353,30</b>

TOTAL avec charges rattachées 119 765,97

TOTAL SANS LE RÉSULTAT REPORTÉ 100 068,43

Résultat N Résultat N-1

Affectation de résultat -19 697,54 92 758,68 73 061,14

Investissement Office de Tourisme										
Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024		Prévisions 2025	Comptes	Libellé	Prévisions totales 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
001	Résultat reporté	604,84	604,84		5 329,69	1068	affectation du résultat	604,84	604,84	5 329,69
21318	Travaux façade OT				55 000,00	10222	FCTVA	500,00	1 496,37	7 500,00
21621	(Œuvre d'art		5 000,00		5 000,00	13258	Subvention d'équilibre			60 850,00
2181	Enseigne OT				6 500,00	28	Amortissements	4 500,00	2 295,93	4 800,00
	Base VTT				6 650,00	021	autofinancement	5 000,00		
21848	Mobilier	10 000,00	4 121,99							
<b>TOTAL</b>		<b>10 604,84</b>	<b>9 726,83</b>		<b>78 479,69</b>	<b>TOTAL</b>		<b>10 604,84</b>	<b>4 397,14</b>	<b>78 479,69</b>
<b>TOTAL SANS LE RÉSULTAT REPORTÉ</b>			9 121,99							

**Résultat N Résultat N Résultat N-1**  
 Affectation de résultat    -4 724,85    -604,84    -5 329,69

